

**Contrat de formation professionnelle  
( articles : L. 6353-3 à L. 6353 - 7 du code du travail )**

**À conclure avec un stagiaire entreprenant à ses frais une formation en qualité de particulier.**

**Entre les soussignés:**

**Cocontractant:**

.....  
.....

**Et:**

**Organisme de formation :**

S.A.R.L. Douces Mains

Siège social: Puypouzi

24460 Agonac

Siret: 509 538 971 00011

Enregistré sous le n° 72 24 01394 24 auprès du Préfet région aquitaine

Est conclu un contrat de formation professionnelle, en application des articles L-6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

**I- OBJET**

En exécution du présent contrat , l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulé :

.....

**II- NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

\* l' action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l' article L.6313-1 du code du travail.

\* elle a pour objectif des actions d' acquisition , d' entretien ou de perfectionnement des connaissances et des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle.

\* sa durée est fixé à ..... jours = ..... h

L' appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre d' une procédure d' évaluation , qui permettra de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l' objectif initial de l' action par : une mise en pratique et une fiche d' évaluation .

**Le programme détaillé de l' action de formation figure en annexe de la présente convention**

**II- NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE**

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare , le stagiaire est informé qu' il est nécessaire de posséder , avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

\* aucune connaissance théorique n'est requise.

**IV- ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION**

\* l' action de formation aura lieu du .....2011 au..... 2011 à ST Julien de Bourdeilles .

\* elle est organisée pour un effectif de ..... stagiaires .

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée , notamment les moyens pédagogiques et techniques , sont les suivantes : support de cours , démonstration , évaluation du stagiaire par une mise en pratique et fiche d' évaluation. Une attestation de participation , précisant la nature , sera remise au participant.

\* les diplômes , titres et références des personnes chargées de la formation sont indiqués ci-dessous: Marie Françoise Mazi , diplômée de l' école ARTEC de Montpellier ( Académie de Recherches des Techniques Corporelles ) .

**V- DELAI DE RETRACTION**

À compter de la signature du présent contrat , le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter . Il en informe l' organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception . Dans ce cas , aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**VI- DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le prix de l' action de la formation est fixé à ..... € .

Le stagiaire s' engage à verser :

\* après un délai de rétractation mentionné à l' article V du présent contrat , le stagiaire effectue un premier versement d' un montant de ..... €. Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix dû par le stagiaire .

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l' action de formation, selon le calendrier ci-dessous:

.....€ le ..... 2011 et ..... € le ..... 2011

**VII- INTERRUPTION DE STAGE**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l' organisme de formation ou l' abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue , le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

\* pour l'organisme de formation les 30% versés seront déduits sur un prochain stage ou remboursé .  
\* pour le stagiaire les 30 % seront encaissés par l'organisme de formation à titre de dédommagement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**VIII- CAS DE DIFFEREND**

Si une contestation ou un différend n' ont pu être réglés à l' amiable, le tribunal de Périgueux pro sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Agonac le ..... 2011

Pour le stagiaire

Pour l' organisme de formation  
SARL Douces Mains